

PRIX POUR LA DIVERSITÉ ET L'ÉQUITÉ EN RECHERCHE DE LA FRS

CONDITIONS

Objectif : communiquer au public l'importance de la diversité, de l'équité et de l'inclusion dans l'innovation en sciences de la santé au Canada. Ce prix est remis à des personnes remarquables dont les travaux favorisent l'accès équitable à la recherche en santé ainsi qu'une représentation diversifiée, et améliorent la santé et le bien-être de tous les Canadiens, en particulier ceux qui font face à des inégalités en matière de santé.

Gouvernance : un comité de sélection composé de représentants de l'industrie, du milieu universitaire et de groupes de patients statue sur le Prix pour la diversité et l'équité en recherche. Le comité est responsable de l'évaluation des candidatures et de la recommandation des récipiendaires.

Candidature : les organisations et les citoyens canadiens peuvent proposer une candidature, tout comme les représentants de l'industrie. Une deuxième personne doit présenter la candidature pour qu'elle soit prise en compte, et une candidature ne peut pas être proposée par un membre actuel du comité de sélection. La date limite pour soumettre une candidature est le 1 août de l'année d'attribution du prix. Toute candidature soumise peut être prise en considération jusqu'à deux fois pour le prix. Le travail ou la recherche doit avoir été effectué au Canada par un résident canadien et avoir été reconnu à l'échelle internationale pour sa contribution à l'avancement des connaissances en sciences de la santé, aux politiques en matière de santé ou à l'amélioration de la thérapeutique et des soins de santé.

Sélection : le comité de sélection formulera sa recommandation en fonction de son évaluation des dossiers de candidature soumis. Chaque dossier de candidature comprend les lettres de recommandation des deux personnes présentant le candidat, le curriculum vitae du candidat et des documents complémentaires à l'appui de la candidature. Chaque membre du comité soumettra sa recommandation au moyen d'un vote confidentiel. Le comité se réserve le droit de ne pas décerner le prix pour une année donnée ou d'honorer plus d'un récipiendaire s'il le juge approprié. Le président du conseil d'administration de la FRS se réserve le droit de donner l'approbation finale pour les récipiendaires recommandés.

Annonce : le prix est remis lors de l'événement de la FRS en novembre. Toutes les candidatures demeureront confidentielles jusqu'à la remise du prix.

Prix : le récipiendaire recevra le Prix pour la diversité et l'équité en recherche. Lors de l'événement de novembre, le récipiendaire prononcera une allocution, dont le contenu devra être soumis à la FRS au moins trois semaines à l'avance.



Administration : pour en savoir plus sur le Prix pour la diversité et l'équité en recherche de la FRS, communiquez avec Wilma Deen, directrice exécutive de la FRS, à l'adresse wdeen@imc-mnc.ca ou au 613-410-5117.